

L'aide, c'est ici que ça commence.

Informations sur le processus de justice réparatrice pour les victimes d'actes criminels

Lorsqu'un acte criminel ou de violence est commis, les victimes peuvent éprouver, à divers degrés, de la confusion, un sentiment de perte, de la peur, de l'anxiété et même de la culpabilité. Elles peuvent se demander, par exemple, « *Quel genre de personne peut commettre un tel acte?* », « *Pourquoi cela m'est-il arrivé?* » ou « *Comment puis-je faire en sorte que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre?* ». Le système judiciaire peut ne pas être en mesure d'atténuer ces sentiments ou de répondre à ces questions pour les victimes. C'est pourquoi les victimes d'actes criminels peuvent souhaiter en apprendre davantage sur les solutions de soutien qui s'offrent à elles, parmi lesquelles figure le processus de justice réparatrice.

En quoi consiste le processus de justice réparatrice?

Le processus de justice réparatrice cherche à réparer les torts causés par le crime et la violence en favorisant une démarche qui permet de répondre aux besoins des victimes et qui tient les délinquants pleinement responsables de leurs gestes. Pour atteindre cet objectif, les délinquants doivent d'abord accepter la responsabilité du rôle qu'ils ont joué dans l'infraction et du tort qu'ils ont causé. Les victimes doivent également choisir volontairement d'y participer. Selon ce processus, le crime est compris non seulement comme une violation de la loi, mais aussi comme une atteinte aux personnes et une perturbation des relations et de la paix dans une communauté.

À quoi un processus de justice réparatrice peut-il ressembler et qui est concerné?

Dans un processus de justice réparatrice, toutes les personnes touchées par une infraction particulière sont invitées à participer à une discussion sur les circonstances entourant l'infraction. Souvent, les victimes et les délinquants, accompagnés des personnes qui les soutiennent respectivement, se laissent guider par un intervenant en justice réparatrice (ou, dans certains cas, par un aîné) le long d'un processus de dialogue structuré. Ce dialogue permet aux participants d'échanger sur la façon dont l'infraction a été commise et dont ils ont été touchés et sur ce qui pourrait être fait pour y remédier. Le nombre de personnes concernées varie selon le type d'infraction et le niveau d'aisance des participants.

Pourquoi devrais-je participer à un processus de justice réparatrice? Qu'en est-il du tribunal?

Un certain nombre de raisons peuvent motiver une personne qui a été victime d'un crime à participer à un processus de justice réparatrice. Vous pourriez, par exemple, poser des questions au délinquant ou désirer que celui-ci comprenne les conséquences de son geste sur vous-même, sur les membres de votre famille et sur autrui. Vous voudriez peut-être que le contrevenant vous restitue les biens ou vous verse un dédommagement directement. Vous pourriez également penser qu'une discussion directe avec le délinquant vous permettrait de boucler la boucle et de vous libérer des effets de l'infraction. Ces types d'interactions ne font pas nécessairement partie du processus judiciaire.

Certaines victimes estiment qu'un processus de justice réparatrice est plus efficace que le système judiciaire dans la mesure où il assure que le contrevenant ne répétera pas le comportement nuisible. D'autres ne désirent pas participer à un processus de justice réparatrice et préfèrent que le tribunal s'acquitte de sa tâche. La décision de participer ou non à un processus de justice réparatrice sont deux options aussi valables l'une que l'autre.

Que disent les gens du processus de justice réparatrice?

La plupart des victimes qui participent à un processus de justice réparatrice sont très satisfaites de l'expérience vécue et des résultats. Parmi



les bienfaits, les participants soulignent le fait de s'être senti écoutés et reconnus, d'avoir reçu des réponses à leurs questions, d'avoir un sentiment accru de sécurité et, dans certains cas, d'avoir reçu un dédommagement. En outre, les victimes apprécient souvent l'occasion qui leur est donnée d'exprimer leur opinion sur l'issue relative au consentement du délinquant.

Dans de rares cas, les participants doutent du degré de remords du délinquant ou de la véracité de ses propos et expriment leur crainte que le délinquant ne respecte pas ses engagements et ne soit finalement pas poursuivi dans le système de justice pénale. Un intervenant en justice réparatrice peut discuter de vos préoccupations et vous aider à évaluer les options qui s'offrent à vous.

Quels sont les avantages pour le délinquant et pourquoi voudrait-il y participer?

En y participant, les délinquants ont l'occasion d'exprimer leur point de vue et de s'acquitter de leurs obligations envers la victime et la communauté. Cette approche est souvent plus porteuse de sens que le processus de justice pénale lui-même. Selon la source de l'aiguillage, le délinquant ne s'évite pas nécessairement un casier judiciaire ou un processus judiciaire lorsqu'il participe à un processus de justice réparatrice.

À quels types de crimes s'applique le processus de justice réparatrice?

En Colombie-Britannique, le processus de justice réparatrice s'applique le plus souvent aux infractions mineures, comme les méfaits, l'agression et le vol. Cependant, celui-ci pourrait s'appliquer à n'importe quel crime par lequel un préjudice a été causé, et à propos duquel la victime souhaite se faire entendre, avoir réponse à ses questions ou demander la restitution de ses biens.

À quoi puis-je m'attendre?

Un intervenant en justice réparatrice peut vous expliquer le processus en détail et répondre à vos questions concernant votre participation. Vous pouvez également faire appel au soutien d'un intervenant des services aux victimes.

Où peut-on trouver plus de renseignements?

Services aux victimes et prévention du crime

- Téléphone : 604-660-5199.
- Courriel : victimservices@gov.bc.ca
- www.pssg.gov.bc.ca/crimeprevention/justice

Le processus de justice réparatrice n'est pas offert dans toutes les collectivités. Veuillez appeler au numéro ci-dessus et demander à parler au coordonnateur de la justice réparatrice pour savoir si un organisme offre ce service près de chez vous.

VictimLink BC

- VictimLink BC est un service téléphonique sans frais, multilingue et confidentiel, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à travers la Colombie-Britannique et le Yukon. Ce service fournit des informations et de l'aiguillage à toute victime d'acte criminel ainsi qu'un soutien immédiat aux victimes de violence familiale et sexuelle.
- Contactez VictimLink BC au 1-800-563-0808 (sans frais en Colombie-Britannique et au Yukon). Pour utiliser l'ATS, composez le 604-875-0885; pour appeler à frais virés, veuillez utiliser le service de relais Telus au 711.
- Pour texter un message, composez le 604-836-6381. Courriel : VictimLinkBC@bc211.ca.
- www.victimlinkbc.ca

Veuillez noter que cette brochure fournit des renseignements généraux seulement. Il ne s'agit pas d'un document de nature juridique.

